

Accompagnement à l'Installation en agriculture

Diagnostic de Faisabilité et Business Plan

Une expertise pour la réussite de votre projet d'installation



Vous avez un projet d'installation en agriculture et vous vous posez certaines questions ! La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dispose de toute l'expertise pour vous aider à approfondir votre réflexion, analysez vos forces et les points à consolider et réaliser une étude prévisionnelle.

Cette prestation vous intéresse ?

Contactez le service Entreprises de la Chambre d'Agriculture au 04 68 35 85 97
service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Réf. fiche Contrat de service



Service Entreprises

19 avenue de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN CEDEX
www.po.chambre-agriculture.fr
T. 04 68 35 85 97 / F. 04 68 34 65 44
service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr
www.repertoireinstallation.com

Vous voulez créer ou reprendre une exploitation agricole ?
Après avoir rencontré le « Point accueil Installation –Tél. 04 68 51 27 50 », la Chambre d'Agriculture vous propose un accompagnement technico-économique pré-installation :

- **Visite** d'un conseiller **technique** et d'un conseiller d'**entreprise** sur le site d'exploitation.
- **Réflexion sur des questions essentielles** : subventions, financements, rentabilités attendues, organisation du travail, itinéraires techniques, réglementation, commercialisation, foncier, urbanisme, eaux, etc...
- **Analyse des points forts et des faiblesses** de votre projet.
- En fonction du niveau de votre demande il vous sera remis soit :
 - ⇒ **Un diagnostic de faisabilité** complété par des tableaux de synthèse comportant un **prévisionnel de trésorerie** et une **approche de rentabilité simplifiée** (sur 3ans).
 - ⇒ **Un business plan** comportant un diagnostic de faisabilité et une étude technico-économique détaillée sur 5 ans.

Dans les 2 cas les simulations sont réalisées à partir des données apportées par le porteur de projet et après réflexion avec le conseiller entreprises.

- La durée globale des interventions, qui comprendra la recherche de références, la collecte d'informations, l'analyse de différents scénarii, le compte rendu des préconisations, et la mise en relation avec les experts, durée de 4 à 6 jours selon les projets.



- Avec le soutien financier du Département des Pyrénées-Orientales pour les demandeurs d'une **DJA**.
- Avec le soutien financier de l'Europe et de la Région dans le cadre du **Pass Installation en Agriculture**.

(Tarifs et conditions de vente sur demande)

Installation

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales est certifiée pour ses activités de conseil. Nos engagements qualité sur notre site internet.